

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Date de la convocation : 4 avril 2015

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation :
  - des comptes de gestion 2014
  - des comptes administratifs 2014
- Vote des budgets primitifs 2015
- Suivi des projets en cours
  - logements seniors
  - sécurisation RD 99
- Acquisitions de tondeuses
- Voirie
- Compte rendu des commissions
- Modification du temps de travail d'un agent communal
- Délibérations et questions diverses

Présents : Joël BOBINEAU, Henri GORALCZYK, Evelyne TOUTAIN, Damien SABOURAUD, Sonia ALLETRU, Denise AUGUIN, Jacky BELOUIN, Marinette BOBINEAU, Stéphane BONNEAU, René-Louis COLAS, Jackie LARDY, Claude PICARD, Stéphanie ROYER, Fabienne SPENNATO

Secrétaire de séance : Sonia ALLETRU

Monsieur le maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu de réunion. Aucune remarque de la part de l'assemblée. Le compte rendu est approuvé.

### **1- APPROBATION : rapporteur M D.Sabouraud, adjoint aux finances**

#### a) Des comptes de gestion 2014 :

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes liée à l'exercice 2014 a été réalisée par le trésorier de Fontenay-le-Comte, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune, il est proposé à l'assemblée de les approuver.

À l'unanimité, les élus approuvent les comptes de gestion établis par le trésorier.

#### b) Des comptes administratifs 2014 :

Présentation des résultats :

#### Budget principal :

|  |             |
|--|-------------|
| ➤ Section de Fonctionnement : dépenses | 525 530,33€ |
| recettes                               | 784 873,53€ |

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| <b>Excédent de fonctionnement</b> | <b>259 343,20€</b> |
|-----------------------------------|--------------------|

|                              |                                 |                     |
|------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| ➤ Section d'Investissement : | dépenses                        | 210 077,15€         |
|                              | recettes                        | 169 676,08€         |
|                              |                                 | <hr/>               |
|                              | <b>Déficit d'investissement</b> | <b>- 40 401,07€</b> |

Résultat global de l'exercice : + 218 942,13€

Budget annexe « ensemble commercial et services »

|                               |                                  |                    |
|-------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| ➤ Section de fonctionnement : | dépenses                         | 20 639,88€         |
|                               | recettes                         | 13 970,16€         |
|                               |                                  | <hr/>              |
|                               | <b>Déficit de fonctionnement</b> | <b>- 6 669,72€</b> |

|                              |                                  |                    |
|------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| ➤ Section d'investissement : | dépenses                         | 36 567,01€         |
|                              | recettes                         | 45 485,84€         |
|                              |                                  | <hr/>              |
|                              | <b>Excédent d'investissement</b> | <b>+ 8 918,83€</b> |

Résultat global de l'exercice : + 2 249,11 €

Budget annexe « assainissement »

|                            |                                   |                    |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| ➤ Section fonctionnement : | dépenses                          | 30 372,84€         |
|                            | recettes                          | 33 806,64€         |
|                            |                                   | <hr/>              |
|                            | <b>Excédent de fonctionnement</b> | <b>+ 3 433,80€</b> |

-

|                              |                                  |                     |
|------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| ➤ Section d'investissement : | dépenses                         | 7 205,15€           |
|                              | recettes                         | 86 268,12€          |
|                              |                                  | <hr/>               |
|                              | <b>Excédent d'investissement</b> | <b>+ 79 062,97€</b> |

Résultat global de l'exercice : + 82 496,77€

Après retrait de M le maire, les comptes administratifs sont soumis au vote du conseil municipal (13 votants), sous la présidence de M J.Lardy (doyen de l'assemblée). Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats

➤ Budget principal

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

✓ constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 778 366,94€
- un déficit d'investissement cumulé de : 113 112,97€

➔ décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Résultat de fonctionnement                    |                     |
| - résultat exercice 2014                      | + 259 343,20        |
| - résultat antérieur 2013                     | + 519 023,74        |
| - <b>résultat à affecter</b>                  | <b>+ 778 366,94</b> |
| Résultat d'exécution d'investissement         |                     |
| - solde d'exécution 2014                      | - 40 401,07         |
| - résultat antérieur 2013                     | - 72 711,90         |
| Soldes des restes à réaliser d'investissement | - 143 133,00        |
| Besoin de financement                         | - 256 245,97        |
| <b>Affectation au BP 2015 (DI 001)</b>        | <b>- 113 112,97</b> |
| <b>Affectation en réserves (RI 1068)</b>      | <b>256 245,97</b>   |
| <b>Affectation au BP 2015 (RF 002)</b>        | <b>522 120,97</b>   |

(DI : déficit d'investissement – RI : recette d'investissement – RF : recette de fonctionnement)

#### ➤ Budget assainissement

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

✓ constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 3 433,80€
- un déficit d'investissement cumulé de : 68 595,26€

➔ décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|   |              |
|---|--------------|
| Résultat de fonctionnement                          |              |
| - résultat exercice 2014                            | + 3 433,80   |
| - résultat antérieur 2013                           | -            |
| - résultat à affecter                               | + 3 433,80   |
| Résultat d'exécution d'investissement               |              |
| - résultat exercice 2014                            | + 79 062,97  |
| - résultat antérieur 2013                           | - 147 658,23 |
| - solde d'exécution d'investissement                | - 68 595,26  |
| Solde des restes à réaliser                         | -            |
| Besoin de financement                               | - 68 595,26  |
| Report au BP 2015 (DI 001)                          | - 68 595,26  |
| Affectation en réserves (RI 6068) en investissement | + 3 433,80   |
| Report en fonctionnement (RF 002)                   | -            |

#### ➤ Budget ensemble commercial et services

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

✓ constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement cumulé de : 15 160,77€
- un déficit d'investissement cumulé de : - 261 694,66€

➔ décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement            |              |
| - résultat de l'exercice 2014         | - 6669,72    |
| - résultat antérieur 2013             | - 8 491,05   |
| - résultat                            | - 15 160,77  |
| Résultat d'exécution d'investissement |              |
| - solde d'exécution 2014              | + 8918,83    |
| - résultat antérieur 2013             | - 270 613,49 |
| résultat                              | - 261 694,66 |
| Restes à réaliser                     | + 106 129,00 |
| Affectation au BP 2015 (DF 002)       | - 15 160,77  |
| Affectation au BP 2015 (DI 001)-      | - 261 694,66 |

## **2- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015**

### **➤ Budget principal**

Le conseil municipal, par 14 voix " pour " vote le budget de fonctionnement s'élevant en dépenses et en recettes à 1 289 654,12 euros et le budget d'investissement s'élevant en dépenses et en recettes à 998 046,09 euros.

### **➤ Budget assainissement**

Le conseil municipal, par 14 voix " pour " vote le budget de fonctionnement s'élevant en dépenses et en recettes à 30 511,00 euros et le budget d'investissement s'élevant en dépenses et en recettes à 84 947,26 euros.

### **➤ Budget ensemble commercial et services**

Le conseil municipal, par 14 voix " pour " vote le budget de fonctionnement s'élevant en dépenses et en recettes à 33 429,77 euros et le budget d'investissement s'élevant en dépenses et en recettes à 289 823,66 euros.

## **3- SUIVI DES PROJETS EN COURS**

### **➤ Logements seniors**

M le maire fait le point sur le dossier acquisition du bien immobilier de la famille Bouillaud

- Accord écrit de la famille pour la vente du bien à 70 000,00 euros.
- L'office notarial de Fontenay-le-Comte a été contacté pour préparer le projet d'acte.
- Intervention de l'entreprise de désamiantage sous un délai d'un mois environ.

Il expose également quelques précisions communiquées par Vendée Logement pour la réalisation du projet entre autres :

- la cession gratuite des terrains viabilisés
- d'apporter sa garantie de remboursement du prêt
- de faire participer la SA d'HLM aux frais de branchements individuels, réalisés par la commune.
- signature d'un bail emphytéotique, ce qui permet à la commune de garder la maîtrise du foncier, au terme du bail.

Ayant entendu l'exposé, les élus sont invités à délibérer pour confier la réalisation de l'opération à Vendée logement esh.

À l'unanimité, les élus décident de confier le projet à Sa d'hlm « Vendée Logement esh » pour la réalisation de l'opération, et autorisent le maire à signer les documents s'y afférents.

### **➤ Sécurisation RD99**

En attente du dossier de présentation du cabinet Millet

## **4- ACQUISITION TONDEUSE**

M le maire rappelle que différents prestataires ont été consultés, des démonstrations sur site ont été effectuées. Après avoir étudié les qualités techniques et les propositions financières, il propose de retenir le modèle marque Toro au prix HT de 20187,50 soit un montant TTC de 24225,00 euros auprès du fournisseur Rosa motoculture (Mervent), avec une reprise de l'ancien matériel au prix de 4500€ TTC.

À l'unanimité, les élus valident cette proposition et autorisent la signature du devis.

## **5- VOIRIE**

Programme année 2015 : La commission voirie s'est réunie pour faire le point sur les travaux à réaliser.

Les principaux axes retenus sont :

- route du Peu
- route de la Bodinière jusqu'au Beugnon
- route de la Cornelière

- Allée des Jardins

M D.Sabouraud a en charge de consulter les entreprises pour étude et devis.

- Parking de la mairie : travaux dans le passage jusqu'après l'escalier principal

M le maire présente le devis transmis par l'entreprise Colas soit un montant HT de 10 900 euros ht

En détail, l'emprise des travaux représente 200m<sup>2</sup> à 46€ ht à + des travaux de reprofilage à 8,50€/m<sup>2</sup>

Il souhaite revoir le devis pour des explications complémentaires.

## **6- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **➔ commission animation :**

M D.Sabouraud rend compte de la réunion avec les associations.

Etaient présentes CPE, AFN, Gym, la chasse, Mère et vent et la Rando merventaise

Chaque association a fait le bilan de l'année 2014 et fait part de ses prévisions pour 2015.

Quelques modifications :

- CPE : la fête de l'école se déroulera le dimanche 31 mai, sous forme de kermesse

- Mère et vent communique les changements au sein du bureau, M P.Chauvet est le nouveau président

- la rando merventaise informe qu'elle ne souhaite plus organiser la manifestation à partir de 2016.

Les élus trouvent regrettable cette décision et qu'il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour que celle-ci soit reconduite, vu son nombre de participants et sa renommée.

Autre point abordé : le déroulement du spectacle du 13 juillet. Le projet a été présenté par M.Grimaud, Sté Mille feux, est à affiner.

### **➔ Commission environnement : rapporteur Mme E.TOUTAIN**

Présentation des devis pour :

- Mobilier de la salle JL Ripaud :

✓ Achat de 20 tables rondes + 2 chariots pour le rangement : 3 359€ ht. Devis validé.

- Aménagement extérieur :

✓ Achat de 8 bancs extérieur : 1301,20€ ht. Devis validé.

Concernant l'installation des jeux extérieurs pour les enfants : ils seront installés et scellés directement dans le sol.

Membre de la commission, M S.Bonneau présente un nouveau projet d'aménagement : botes de paille multicolores et tapis de fleurs.

Au nombre de 4, elles seraient installées aux entrées du bourg.

Après discussions et avis, il est décidé de faire un essai sur 2 botes pour se rendre compte du visuel.



### **➔ Office du tourisme**

M Goralczyk communique les dates d'ouverture de l'antenne de Mervent, du lundi 27 avril jusqu'au 16 octobre, tenue et par les employés de la Communauté de Communes (service tourisme) et par Mme B.Annereau, agent communal.

## **7- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL**

M Goralczyk expose qu'en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et suite à une révision de son emploi du temps, il y a lieu de modifier le temps de travail de Mme B. Annereau, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## **8- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**

M le maire présente aux élus la mission de cette commission.

« - procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI

- calculer les attributions de compensations existantes entre l'EPCI et chacune de ses communes membres.

Les charges transférées par chaque commune seront retenues sur leur attribution de compensation de sorte que la Communauté de communes récupère "les ressources" consacrées à leur financement au moment du transfert.

L'objectif, conformément aux principes fondamentaux de la fiscalité professionnelle unique, est la parfaite neutralité budgétaire.

La commission est composée de conseillers communautaires titulaires représentant les communes membres.

Elle doit intervenir obligatoirement lors de tout transfert de charges qui peuvent résulter soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. »

M le maire rapporte que la commission s'est réunie le 30 mars, pour examiner les points suivants, l'élection de son président et le rapport transfert de charges GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations). Il présente et soumet le rapport pour approbation et indique que pour la commune l'allocation compensatrice serait calculée comme suit:

| AC (Allocation Compensatrice) | Transfert compétence GEMAPI | Quote part 2015 | AC provisoire 2015 | AC 2016 |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------|--------------------|---------|
| 118841€                       | 714€                        | 430€            | 117697€            | 118127€ |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus approuvent le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de FIC.

### **➤ Location salle des fêtes de la mairie**

M le maire informe qu'un tarif préférentiel a été appliqué lors de la réservation de la salle par l'association pêche « section carpe » de Ste Hermine, le week-end 4-5-6 avril 2015, soit 105 euros les 3 jours. Accord à l'unanimité de la part des élus.

### **➤ Lot les Hauts de Mervent**

Une rencontre a eu lieu avec les nouveaux porteurs de projet et les représentants de la DRAC pour faire le point sur ce dossier.

Le futur projet compterait 35 lots de superficie d'environ 1000/1500m<sup>2</sup>,

Dossier à suivre.

➤ Réunion à la maison des communes le 23 avril à 18h : réunion d'informations "les communes nouvelles"

➤ Sydev : réunion comité syndical le 20 mai

➤ Site internet : le film n'est toujours pas mis en ligne par le prestataire.

Remarque de M D.Sabouraud : à installer le panneau de stationnement réservé aux handicapés devant le cabinet du kiné.

Fin de séance 00h15

Prochaine réunion le 22 mai 2015 à 20h30